

CONSEIL DE L'UFR SANTÉ – SÉANCE PLENIERE
Procès-verbal de la séance plénière du Jeudi 04 Novembre 2021

<p><i>Présents</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collège A : des Professeurs et Personnels assimilés DORAY Bérénice MAVINGUI Patrick NOBECOURT Estelle (visioconférence) MARIMOUTOU Catherine (visioconférence) VACHER COPONAT Henri (visioconférence) FRANCO Jean-marc (visioconférence) : est venu en cours du conseil ➤ Collège B : des Maîtres de Conférences et Personnels assimilés DIOTEL Nicolas (procuration Manon ROUSSELET) ROUSSELET Manon KREJBICH-TROTOT Pascale (procuration Manon ROUSSELET) ➤ Collège des praticiens hospitaliers ➤ Collège des BIATSS BOUGET Yannis (visioconférence) PATCHE Jessica ➤ Collège des Usagers ➤ Personnalités extérieures BELLIER Franck (CHU Réunion) (visioconférence) LEBRETON Laetitia (Région Réunion) (procuration Bérénice DORAY)
<p><i>Assistent à titre consultatif</i></p>	<p>LUCAS Hélène, Responsable Administrative et financière de l'UFR Santé ROBERT DA SILVA Christine, GASQUE Philippe GIGANTE Marc GOUYON Jean-Bernard WINER Arnaud MEILHAC Olivier EL KALAMOUNI Chaker</p>
<p><i>Secrétaire de séance</i></p>	<p>TECHER Maeva, Assistante de direction de l'UFR Santé</p>
<p><i>Ordre du jour</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation des procès-verbaux du 19 mai 2021 et du 21 juin 2021 et du 10 Septembre 2021 2. Avis sur la campagne emploi 2021-2022 3. Retour sur la révision des effectifs 2022 4. Avis sur le budget prévisionne 2022 5. Règlement spécifique des études de l'UFR Santé : Assiduité des étudiants 6. Avis sur les PCA/PRP : liste des fonctions éligibles 2021-2022 7. Avis sur les DU/DIU 8. Point d'information 9. Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Conseil de l'UFR Santé débute à 14h04 en présentiel et en distanciel sous la présidence de Madame Bérénice DORAY, Doyenne de l'UFR Santé

Ordre du jour	Échanges et délibérations
<p>1. Approbation des procès-verbaux du 19 mai 2021 et du 21 juin 2021 et du 10 septembre 2021</p>	<p>Madame DORAY présente les procès-verbaux aux membres du conseil et les soumet au vote.</p> <p>Le procès-verbal du 19 mai 2021 est approuvé à l'unanimité avec 1 abstention.</p> <p>Le procès-verbal du 21 juin 2021 est approuvé à l'unanimité avec 1 abstention.</p> <p>Le procès-verbal du 10 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité avec 1 abstention.</p>
<p>2. Avis sur la campagne emploi 2021-2022</p>	<p>Madame DORAY rappelle la lettre de cadrage concernant les demandes de poste pour la campagne-emploi.</p> <p>Elle poursuit en présentant aux membres du conseil les demandes de postes d'enseignant-chercheur.</p> <p>Priorité 1 : MCF (64/65/66) avec pour rattachement le laboratoire PIMIT Priorité 2 : MCF (19/20/70) avec pour rattachement le laboratoire ICARE</p> <p>Les membres du conseil échangent entre eux.</p> <p>Madame DORAY précise qu'un argumentaire a été établi pour appuyer les demandes de postes et exprimer les besoins.</p> <p>Après plusieurs échanges entre les membres, Madame DORAY soumet au vote la campagne-emploi pour les postes d'enseignants - chercheurs : approuvé à l'unanimité.</p> <p>Madame DORAY souhaite également mettre à l'approbation le renouvellement de l'ensemble des enseignants contractuels à l'UFR Santé. Elle précise que les renouvellements font partie des demandes exprimées à la campagne-emploi.</p> <p>Manon ROUSSELET s'interroge concernant les chances d'obtenir les 2 demandes de postes d'enseignants-chercheurs. Ce à quoi Madame DORAY répond qu'au vu des difficultés (nouvelle réforme etc), du taux d'encadrement très faible et de l'augmentation du nombre des étudiants, ces demandes sont argumentées.</p> <p>Franck BELLIER intervient pour faire un point de vigilance concernant le Master IPA et les ressources notamment en termes d'encadrement. Il faudrait envisager un poste de coordination non médical-paramédical (BIATSS ou autre). Ce à quoi Madame LUCAS répond que le Master IPA relève de la formation continue. Il ne fait donc pas partie de cette campagne-emploi qui concerne les titulaires car le master IPA est basé sur des fonds de formation continue. Le gestionnaire sera donc recruté sur ces fonds cités précédemment.</p> <p>Madame LUCAS présente aux membres du conseil les demandes de postes BIATSS (sans que le point concernant le renouvellement des enseignants contractuels ne soit explicitement voté).</p>

	<p>Un point est abordé entre Patrick MAVINGUI et Madame LUCAS concernant le poste de Jessica ANDRIES (IGE). Son poste est toujours en dialogue de gestion depuis 1 voire 2 ans. Cependant, il n'a jamais été mis au concours. C'est pourquoi Madame LUCAS rajoute donc le poste de Jessica ANDRIES dans la campagne-emploi. Il y aura donc 6 demandes de postes.</p> <p>Les membres du conseil échangent entre eux pour établir 2 listes distinctes (Rehaussement et création)</p> <p>Madame LUCAS précise que les rehaussements de poste peuvent être acceptés puisque l'UFR Santé dispose des moyens R1C et ORE.</p> <p>Les membres du conseil échangent entre eux.</p> <p>Priorité 1 : assistant ingénieur en instrumentation scientifique tech ASI (rehaussement) Priorité 1 : responsable de scolarité tech ASI (rehaussement)</p> <p>Priorité 2 : IGE/IGR DETROI (rehaussement)</p> <p>Sont présentées également les nouvelles demandes sans priorisation : IGE BAP A EPI – mise au concours IGE BAP A PIMIT – mise au concours (sur un support existant) TECH BAP J - Gestionnaire administrative pour tous les laboratoires</p> <p>Les membres du conseil poursuivent les échanges entre eux.</p> <p>Madame LUCAS précise que lors de la campagne-emploi, les 2 listes seront présentées de la façon suivante : 1 liste concernant les rehaussements de postes / 1 liste concernant les créations de postes.</p> <p>Après plusieurs échanges entre les membres du conseil, Madame DORAY soumet au vote la campagne-emploi BIATSS, approuvée à l'unanimité.</p> <p>Madame DORAY informe les membres du conseil du renouvellement des contractuels BIATSS, au sein de l'UFR Santé, excepté 2 postes non renouvelés (à la demande des agents concernés). Il y aura des recrutements à prévoir suite au départ de ces agents.</p>
<p>3. Retour sur la révision des effectifs 2022</p>	<p>Madame DORAY fait un retour sur la présentation au MESRI concernant la révision des effectifs du 21 octobre 2021.</p> <p>Etaient présents : Monsieur Peter VON THEOBALD – Président de la CME et Madame DORAY en présentiel. Monsieur le Président de l'Université a également assisté à la présentation à distance. Trois nouveaux postes ont été demandés, 2 postes de PU-PH (en anesthésie-réanimation et en médecine interne) et 2 MCU-PH (Chirurgie-orthopédique et Gériatrie).</p> <p>Les membres échangent entre eux.</p>
<p>4. Avis sur le budget prévisionnel 2022</p>	<p>Madame DORAY laisse la parole à Madame LUCAS. Madame LUCAS présente donc le budget prévisionnel et le budget initial 2022.</p> <p>Après plusieurs échanges, Madame DORAY soumet au vote le budget prévisionnel et initial 2022 sous réserve de l'obtention des moyens ORE : approuvé à l'unanimité.</p>

<p>5. Règlement spécifique des études de l'UFR Santé : Assiduité des étudiants</p>	<p>Madame DORAY fait part aux membres du conseil du taux d'absentéisme important des étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} année de médecine que ce soit en présentiel ou en distanciel.</p> <p>Elle explique que cet absentéisme devient problématique lorsque des enseignants se déplacent pour aller dans le sud (localisation des cours des 2^{ème} et 3^{ème} année) et s'aperçoivent que très peu voire aucun étudiant n'est présent. Les enseignants expriment donc leur mécontentement face à cette situation.</p> <p>Madame DORAY poursuit en disant que cela est également problématique pour les étudiants, « le présentiel est important quel que soit le cursus suivi par l'étudiant ».</p> <p>Madame DORAY reprend donc le règlement spécifique des études et souhaite imposer aux étudiants cette règle : si l'étudiant est absent à 3 reprises dans une UE, cette dernière ne sera pas validée.</p> <p>C'est un point qu'elle exprimera aux étudiants lors d'une réunion prévue le lendemain avec eux.</p> <p>Madame DORAY termine en disant qu'il faut résoudre cette situation rapidement.</p> <p>Estelle NOBECOURT poursuit en expliquant que les étudiants ont pris beaucoup trop de liberté et qu'ils agissent comme s'il n'y avait aucune obligation. (Les étudiants assistent à des cours à distance de n'importe où et vont même demander à des enseignants de déplacer les évaluations).</p> <p>Henri VACHER-COPONAT explique que la clé ^{dérive} le rappel à l'ordre doit se faire des 2 côtés, étudiants et enseignants. Il poursuit en disant qu'il sera impossible de vérifier les connexions de chaque étudiant et que le temps est venu de procéder à de nouvelles méthodes d'enseignement (même si le présentiel reste primordial). Il ajoute que le présentiel a de l'intérêt s'il y a des échanges et de l'interaction. Les cours magistraux sont « dépassés » et sont remplacés par des podcasts.</p>
	<p>Madame DORAY répond qu'elle ne souhaite pas attendre d'avoir de nouvelles méthodes d'enseignement pour mettre en place les règles. Bien au contraire elle souhaite fixer les règles dès maintenant avant le début du 2^{ème} semestre.</p> <p>Henri VACHER-COPONAT insiste sur le fait que ces règles doivent être également fixées aux enseignants afin de garder de la crédibilité.</p> <p>Madame DORAY précise que le distanciel permet également de gérer des imprévus (route du littoral basculée etc).</p> <p>Marc GIGANTE fait part de son expérience avec les étudiants et indique que le niveau de cette année est assez faible.</p> <p>Il poursuit en expliquant que certains enseignants sont à bout.</p> <p>De plus, la situation est aussi difficile pour les responsables pédagogiques. Il soutient également les propos de Henri VACHER-COPONAT concernant l'exigence envers les étudiants mais également envers les enseignants et pense que les étudiants prendront conscience de l'importance d'être présents aux cours lors des examens.</p>

	<p>Christine ROBERT DA SILVA intervient en disant que si le contrôle peut se faire lors de TP ou TD, il est plus difficile en CM de contrôler la présence de tous les étudiants. Elle indique avoir posé la question en CFVU, à savoir l'outil à utiliser pour ce contrôle ; jusqu'à présent aucun moyen n'a été mis en œuvre. Le contrôle se fait lors de la présence aux examens uniquement.</p> <p>Arnaud WINER intervient et explique que le taux d'absentéisme est présent dans toutes les universités et ce taux a augmenté suite à la crise sanitaire. Rendre les CM obligatoires serait trop complexe pour le contrôle de présence. C'est pourquoi il propose de rendre à long terme les CM comme « des plus » aux étudiants (en modifiant les méthodes d'enseignement) Il se demande également si les étudiants ne viennent pas aux CM, malgré une forte recommandation, « que fait-on ? ». Il insiste en disant qu'il sera impossible de vérifier la présence de tous les étudiants notamment en distanciel. Il termine en avouant ne pas savoir quoi dire demain (réunion avec les étudiants) concernant la présence obligatoire en CM.</p> <p>Les membres du conseil poursuivent leurs échanges au sujet du contrôle de présence des étudiants.</p> <p>Marc GIGANTE propose d'expliquer aux étudiants lors de la réunion de demain, que la pédagogie a changé, qu'il s'agit d'une « pédagogie inversée ». Il a été constaté que le niveau n'est pas suffisant et qu'il y a un bénéfice à assister aux cours. La présence sera donc tracée, de manière aléatoire, les étudiants devront inscrire leurs noms/prénoms dès la connexion au cours (possibilité de faire une capture d'écran des présents). De plus, il propose de rappeler que les TD sont obligatoires. (UE non validée).</p>
<p>6. Avis sur les PCA/PRP : liste des fonctions éligibles 2021-2022</p>	<p>Madame DORAY laisse la parole à Madame LUCAS pour présenter les PCA/PRP 2022.</p> <p>Madame LUCAS commence par présenter les Primes de Responsabilité Pédagogique.</p> <p>Christine ROBERT DA SILVA se demande si les 40 heures indiquées en PACES ont été redistribuées. Ce à quoi Madame LUCAS répond que non. Christine ROBERT DA SILVA demande la possibilité de répartir les heures de décharge Parcoursup aux responsables d'années (qui font partie de la commission Parcoursup).</p> <p>Christine ROBERT DA SILVA poursuit en disant ne pas comprendre la prime versée à un seul coordonnateur en Master Biologie santé alors qu'il y a 2 responsables pédagogiques pour chaque année. C'est pourquoi elle demande si les 40 heures concernant la PACES peuvent être redistribuées aux responsables pédagogiques de Master.</p>
	<p>Ce à quoi Madame LUCAS répond qu'il ne s'agit que des fonctions et non des noms de personnes. La plupart du temps le nombre d'heures est divisé en 2 ou plus si besoin (en fonction du nombre de responsables pédagogiques dans la formation).</p> <p>Christine ROBERT DA SILVA insiste sur le fait de bien identifier les responsables pédagogiques (M1 et M2) notamment ceux de Master et d'augmenter leurs heures.</p>

Patrick MAVINGUI se demande s'il est possible de prendre ces heures indiquées en décharge ou en heure complémentaire.

Ce à quoi Madame LUCAS répond qu'il est possible de faire soit l'un ou l'autre (mais pas les 2).

Madame DORAY intervient au sujet des coordonnateurs de DES (31 coordonnateurs) et pense que cela relève également d'une responsabilité pédagogique.

Madame LUCAS informe qu'il y a une enveloppe à respecter.

Patrick MAVINGUI demande s'il est possible dans ce cas de diminuer les heures pour certaines formations pour pouvoir en récupérer et les répartir ailleurs.

Ce à quoi Madame LUCAS répond qu'il est envisageable.

Les membres du conseil échangent entre eux.

Madame LUCAS procède aux modifications qui sont les suivantes :

- 45h en PASS/LAS
- 35h L1
- 25h L2
- 25h L3
- 25h DFGSM2
- 25h DFGSM3
- 15h Master 1
- 15h Master 2
- 20h Stage 1^{er} cycle
- 20h Master
- 30h Médecine générale
- 30h Médecine spécialisée
- 10h à rajouter également par coordonnateurs de DES (x31)

Christine ROBERT DA SILVA intervient en indiquant avoir identifié un poste concernant la gestion du tutorat en Licence et demande à ce qu'il soit intégré également aux primes.

Suite à cela, Madame DORAY demande à rajouter 5h pour chaque responsable du tutorat (Licence et PASS/LAS)

Après toutes les modifications apportées, Madame DORAY soumet au vote les primes de responsabilité pédagogique : approuvé à l'unanimité

Madame LUCAS poursuit avec les Primes pour Charges Administratives.

Olivier MEILHAC demande si ses heures sont transférables.

Madame LUCAS répond qu'elle se renseignera.

Arnaud WINER insiste sur le fait que ces heures équivalent TD présentées dans le tableau ne correspondent pas du tout à la réalité.

	<p>Madame LUCAS précise qu'une rencontre avec l'équipe présidentielle est prévue le 18 Novembre 2021 à 10h dans les locaux de Bellepierre.</p> <p>Madame LUCAS termine en informant les membres du conseil qu'une assemblée générale est prévue le 16 Décembre 2021 prochain (le matin). Tous les personnels de l'UFR Santé seront invités.</p> <p>Olivier MEILHAC apporte des précisions concernant le déménagement de l'UMR DÉTROI. Le bâtiment étant plus avancé, il a effectué une visite de chantier. La livraison de leur bâtiment recherche est prévue pour Mars 2022.</p> <p>Les membres du conseil reviennent sur la démission du responsable pédagogique de la L.PASS et apportent leur soutien à Madame DORAY</p>
<p>9. Questions diverses</p>	<p>Questions de Jessica PATCHE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les possibilités de promotion des personnels techniques dans les établissements de l'enseignement supérieur et de recherche ? <p>Madame LUCAS répond qu'aucune information n'a été transmise par le central à ce sujet, cependant une réunion des cadres est prévue demain, elle fera donc remonter le point. (Modalités de mise en œuvre de la réforme et discuter de l'anticipation faite par l'université)</p> <p>Monsieur MAVINGUI intervient en expliquant que ceci est déjà appliqué à l'Université, en effet cette année il y aura 5 postes BIATSS en « repyramidage » (rehaussement).</p>

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à **18h57**

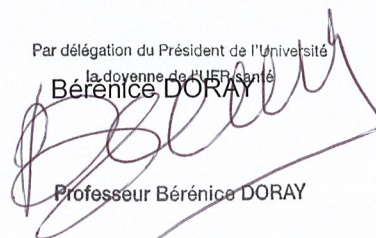
Secrétaire de séance



Maeva TECHER

La Doyenne

Par délégation du Président de l'Université
la doyenne de l'UFR Santé



Béatrice DORAY

Professeur Béatrice DORAY

	<p>Après quelques échanges, Madame DORAY soumet au vote les primes de charges administratives : approuvé à l'unanimité.</p>
<p>7. Avis sur les DU/DIU</p>	<p>Madame LUCAS présente le DU hypnose médicale et clinique et le DIU national échographie gynécologique et obstétricale.</p> <p>Arnaud WINER souhaite intervenir concernant le DU Hypnose médicale et clinique et aimerait prendre la responsabilité universitaire du DU à la place de Marc GIGANTE. Ce à quoi Marc GIGANTE répond qu'il n'y voit aucun inconvénient.</p> <p>Madame LUCAS rappelle le circuit concernant la validation d'un DU/DIU : passage en CFVU (après le vote en CUFR) et passage en CA pour le tarif.</p> <p>Après quelques échanges, Madame DORAY soumet au vote l'ensemble des documents concernant le DU hypnose médicale et clinique : approuvé à l'unanimité</p> <p>Après quelques échanges, Madame DORAY soumet au vote l'ensemble des documents concernant le DIU national échographie gynécologique et obstétricale : approuvé à l'unanimité.</p>
	<p>Avant de passer au point suivant, Arnaud WINER demande si un autre conseil d'UFR est prévu avant la fin d'année car il souhaite faire voter en conseil le DU de simulation. Ce à quoi Madame LUCAS répond qu'il n'y a pas de conseil d'UFR prévu avant le 20 janvier. Marc GIGANTE intervient en indiquant à Arnaud qu'il est possible de commencer les inscriptions sous réserve de validation dans les différentes instances. Madame LUCAS rebondit sur les propos de Marc GIGANTE et précise qu'elle ne procède pas aux inscriptions si le DU n'a pas été au moins validé en conseil d'UFR.</p>
<p>8. Point d'information</p>	<p>Madame DORAY informe les membres du conseil de la démission de Jimmy SELAMBAROM en tant que responsable pédagogique de la L.PASS. Elle lit aux membres le mail reçu et précise qu'elle reprend à partir d'aujourd'hui la responsabilité pédagogique de la L.PASS.</p> <p>Madame DORAY informe les membres du conseil que le poste reste à pourvoir.</p> <p>Madame DORAY reconnaît le travail de Jimmy SELAMBAROM et tient à le remercier. Toutefois, elle affirme ne pas avoir été au courant de son départ en amont comme il le précise dans son mail. En effet, Madame DORAY a reçu cette information il y a 15 jours.</p> <p>Madame DORAY précise également que les enseignants ainsi que les étudiants sont informés.</p> <p>Madame LUCAS poursuit concernant le déménagement de l'UFR Santé, la livraison est prévue pour 2022 (septembre voire décembre) Madame LUCAS informe également la création d'un répertoire du PTU, la doyenne et la responsable administrative ont été invitées.</p>